NOUVELLES LOCALES.

M. J. A. Richard de Montréal est en ce moment en voyage d'affaires à Winnipeg.

Les chars électriques ont commencé depuis la semaine dernière leur ligne jusqu'au Park.

MM. Pierre Parenteau et Jos. Pelissier de St. Jean Baptiste étaient à Winnipeg ces jours derniers par affaires.

Le club Atlétique de St. Boniface s'est préparé un joli terrain pour leurs pratiques en face du couvent de St. Boniface.

Nous avons la douleur d'annoncer la mort de Mde Louis Levreault, décede dimanche dernier à St. Boniface. Nos sincères condoléances à la famille.

M. J. B. Leclerc de St. Boniface a engagé un nouveau barbier et il est installé dans sa nouvelle boutique au Bazar qui est sans contredit la plus belle de la Province.

M. Eug. de Margerie est arrivé d'un voyage de six mois en France, au cours duquel il a complètement retabli sa santé, fort éprouvée par le climat de New-York.

On parle de nouvelles négociations qui devraient avoir lieu prochainement entre le conseil de ville de St. Boniface et la Cie du South-Eastern en vue d'un pont sur la Rivière Rouge.

Dimanche dernier à la maison mère de l'Orphelinat de St. Boniface, on a célébrés le cinquantième anniversaire de prise d'habit de la Rvde Sœur St. Laurent. Une bourse de au-dela de $300 lui a été présentée par les citoyens de St. Boniface et de Winnipeg.

Un jeune homme de Grande Pointe, Joseph Ritchot a été trouvé mort dans la maison de ses parents. La mort a été occasionnée par un coup de fusil, qui a traversé le cœur. Il avait déjà été interné à l'asile de Brandon pour folie et l'on suppose qu'il s'est tué dans un nouvel accès.

Une députation de Ritchot, composé du préfet M. Hamelin et du secrétaire M. G. Landry, a été présentée au Ministre des travaux publics par M. S. A. D. Bertrand M. P. P. la semaine dernière, afin de solliciter l'aide du gouvernement pour la construction de certains ponts dans la municipalité.

M. McFadden a promis de prendre la chose en considération.

Abonnez-vous a

L'echo de Manitoba



Vente aux encheres des terres d'Ecole du Manitoba

Avis public est par les présentes donné qu'une vente aux enchères des Terres d'Ecole, aura lieu aux endroits suivants de la Province de Manitoba, aux dates cidessous mentionnées, savoir.

Brandon, Vendredi, 1 juin 1900, à 1 p. m.
Virden, Lundi, 4 juin 1900, à 10 a. m.
Carberry, Lundi, 4 juin 1900, à 10 a. m.
Oak Lake, Mardi, 5 juin 1900, à 1 p. m.
McGregor, Mardi, 5 juin 1900, à 1 p.m.
Morden, Mardi, 5 juin 1900, à 10 a. m.
Portage la Prairie, Mercredi, 6 juin 1900, à 10 a. m.
Miami, mercredi, 6 juin 1900, à 1 p. m.
Souris, Vendredi, 8 juin, 1900, à 1 p. m.
Gladstone, Vendredi, 8 juin, 1900, à 1 p. m.
Emerson, Vendredi, 8 juin, 1900, à 10 a. m.
Birtle, Lundi, 11 juin, 1900, à 10 a.m.
Minnedosa, Mardi, 12 juin, 1900, à 1 p. m.
Crystal City, Mardi, 12 juin, 1900, à 1 p. m.
Rapid City, Mercredi, 13 juin, 1900, à 1 p. m.
Killarney, Jeudi, 14 juin, 1900, à 1 p. m.
Boissevain, Samedi, 16, juin, 1900, à 10 a. m.
Deloraine, Mardi, 19 juin, 1900, à 1 p. m.
Melita, Jeudi, 21, juin, 1900, à 1 p. m.
Baldur, Lundi, 25 Juin, 1900, à 1 p. m.
Holland, Mercredi, 27, juin, 1900, à 10 a. m.
Winnipeg, Vendredi, 29, juin, 1900, à 1 p. m.

NOTICE—L'heure de la vente devra concorder avec l'heure des chemins de fer locaux.

Les terrains mis en vente sont situés dans les parties les mieux habitées du Manitoba, avec bonnes facilités de chemins de fer et de marchés, et comprennent quelques unes des terres de culture les plus estimées de la Province. Les terres seront mises en vente par quart de section, excepté dans quelques cas où elles ont été divisées en lots; elles seront soumises à la mise à prix fixée sur les listes de vente.

Elles seront vendues sans égard pour les personnes qui pourraient les occuper illégalement, mais ces personnes, au cas où elles existeraient, auront droit à une période de trente jours après la vente, pour enlever leurs batisses et autres objets leur appartenant.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Un dixième comptant, au jour de la vente, et la différence en neuf paiements égaux portant intérêt à six pour cent par année, et pour la balance restant due à chaque époque; exception sera faite, lorsque la terre est vendue par Subdivisions légales, ou par étendue moindre, au quel cas le paiement comptant au jour de la vente sera d'un cinquième et la différence payable en quatre paiements égaux portant intérêt au taux de 6 pour cent par année. Le second paiement sur le prix d'achat deviendra dû le 1er Novembre 1901, de façon à permettre à l'acheteur de faire une récolte sur cette terre avant que le second paiement vienne à échéance; les autres paiements se feront annuellement à la même époque.

AVIS—Les paiements doivent être faits en monnaie courante.

Les Scrips et Warrants ne seront pas acceptés.

La liste des terres à vendre, avec tous les détails, peuvent être obtenues sur demande faite au secrétaire du Département de l'intérieur à Ottawa; ou à J. W. Greenway, inspecteur des Terres d'Ecole, Cristal City, Manitoba; ou à tout agent des Terres de la Puissance dans le Manitoba.

Par ordre,
PERLEY G. KEYES
Secrétaire.

Departement de l'interieur
OTTAWA, 1 Mai, 1900.

AVIS est donné par les presentes de l'application qui sera faite au parlement du Canada afin d'obtenir un acte d'incorporation pour une compagnie qui sera connue sous le nom de "The Accident & Guarantee Company of Canada" et dont le but sera d'assurer contre les accidents en général, y compris l'assurance contre les maladies, et la garantie. Guarantee Insurance.

JOHN F. MACKIE,
Procureur pour les Requérants.
Janvier 11 1900.